

**A la Municipalité de
1522 Lucens**

Lucens, le 5 octobre 2020

Conclusions de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2020

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 5 octobre 2020, à 20h00, en présence de 38 membres après assermentation et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté après l'ajout du point 10. Postulat « Hossein Christophe ». Les préavis, les Propositions individuelles et Divers ainsi que la Lecture des conclusions passent respectivement aux points 11. 12. 13. 14. et 15. de l'ordre du jour.

Préavis 06-2020 - Arrêté d'imposition 2021

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité:

- 1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.**

**Préavis 07-2020 - Agrandissement et réaménagement des parkings de la Grande Salle et des écoles – Crédit complémentaire au préavis 03-2016
Crédit demandé : Fr. 1'060'000.00**

Après discussion, le Conseil Communal décide par 19 oui, 16 non et 2 abstentions :

- 1. D'autoriser la Municipalité à réaliser l'ensemble des travaux prévus par le préavis 07-2020;**
- 2. D'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 1'060'000.00 par le biais d'un emprunt ;**
- 3. D'amortir cet investissement sur une durée de 25 ans.**

Préavis 08-2020 - Prise en charge par la Commune de la structure Pic'Mousse

Sans discussion, le Conseil Communal décide par 35 oui et 2 abstentions:

1. De rendre la structure d'accueil Pic'Mousse communale et d'engager le personnel existant en respectant le budget attribué ;
2. D'allouer dorénavant un budget spécifique à cette activité estimé à une charge annuelle de Fr. 22'000.00;
3. De procéder aux démarches auprès de l'ARAJ et de l'OAJE afin d'obtenir les subventions cantonales de la FAJE.

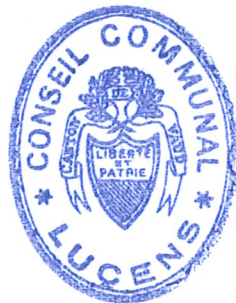
Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité moins une abstention, Monsieur le Président lève la séance à 21h50.

Conseil communal de Lucens

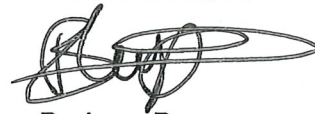
Le Président :



Cédric Duc



La secrétaire :



Barbara Duperrex